



### Dans ce numéro :

- La Coopérative en 2002
- Mouvements de personnel
- Où en est la démarche qualité de CFL ?
- Fiches de liaison
- Nouvelles de PEFC
- Convocation à l'Assemblée Générale
- Pouvoir

### PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU LIMOUSIN

**SAMEDI 15 MARS 2003**

Salle de la Mairie - 87120 EYMOUTIERS

- 10 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire
- 12 h 00 : Buffet campagnard offert par CFL, pris sur place
- 14 h 00 : Démonstration de matériels de nettoyage-reconstitution sur la commune de Peyrat le Château (propriété du G.F. du Rosier à Langle) organisée par le CRPF et le CETEF.



### LES 30 ANS DE CFL

30 ans déjà !... C'est en effet le 22 janvier 1973 que quelques sylviculteurs résolus, sous l'impulsion de Pierre BRODIN, mettaient sur pied la CUMACOFOR afin de disposer d'un outil efficace pour valoriser leur forêt.

Nous voulons marquer cet anniversaire qui est aussi le vôtre en vous offrant un arbre à forte charge symbolique :

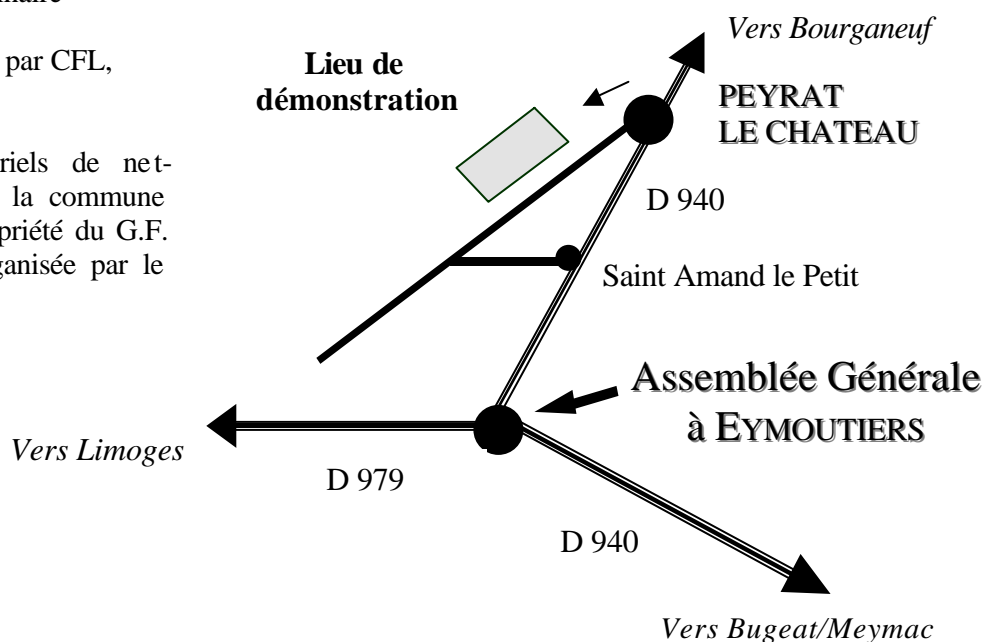
- le Ginkgo Biloba : c'est le seul arbre qui a survécu à la bombe atomique sur Hiroshima en 1945.
- Ou si vous préférez, le Cèdre de l'Atlas, dont le bois à l'odeur si particulière, est utilisé comme ingrédient pour la fabrication de l'encens.

Ces deux arbres majestueux ont un port repérable de loin et marquent de leur présence le paysage. Ils seront le signe du renouveau de la forêt après la tempête de 1999.

Cette année, notre assemblée se déroule à Eymoutiers en Haute-Vienne pour illustrer le travail de votre Coopérative dans ce département. Rendez-vous donc le 15 mars à 10 h à la salle de la Mairie. Après le déjeuner, nous irons voir la démonstration de matériels de reboisement à Peyrat le Château. Cette démonstration vous permettra de comparer différentes techniques utilisables en reconstitution.

Nous vous souhaitons 30 nouvelles années de bonheur forestier !

Elie de COSNAC



## LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU LIMOUSIN EN 2002

### 1. Gestion forestière : la cartographie informatisée opérationnelle

L'activité service a porté sur 2 619 ha en 2002. La progression de 17 % s'explique principalement par les montages de dossier de subvention et le redémarrage de l'activité plan simple de gestion et cartographie informatisée. Cette dernière activité rencontre un gros succès. Elle est réalisée en liaison entre les techniciens de terrain et Anthony LECOUR, notre cartographe.

### 2. Sylviculture : la montée en puissance du reboisement

Les travaux de sylviculture progressent de 4 % avec une forte augmentation des travaux de plantation qui passent de 183 ha en 2001 à 304 ha en 2002. 16 essences différentes ont été utilisées en reboisement.

En revanche, les travaux d'entretien baissent du fait de la chute des reboisements les années 2000 et 2001.

### 3. Commercialisation des bois

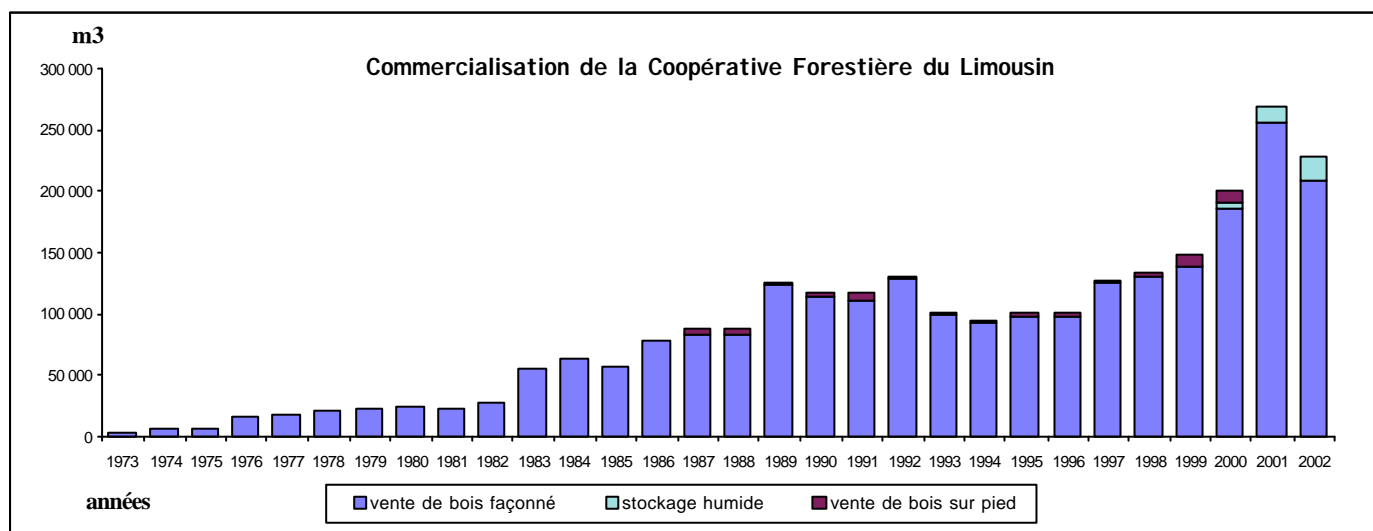
#### • Nature des bois : encore des chablis

Durant l'exercice 2002, l'activité a porté essentiellement sur la récolte des chablis issus de la tempête de 1999 (Douglas, Châtaignier, Chêne et très accessoirement Pin) ainsi que sur les parcelles d'Épicéa ou de Grandis attaquées par les Ips ou les Pissodes.

L'activité de récolte « normale » ne pouvait être que marginale tant qu'il restait des chablis.

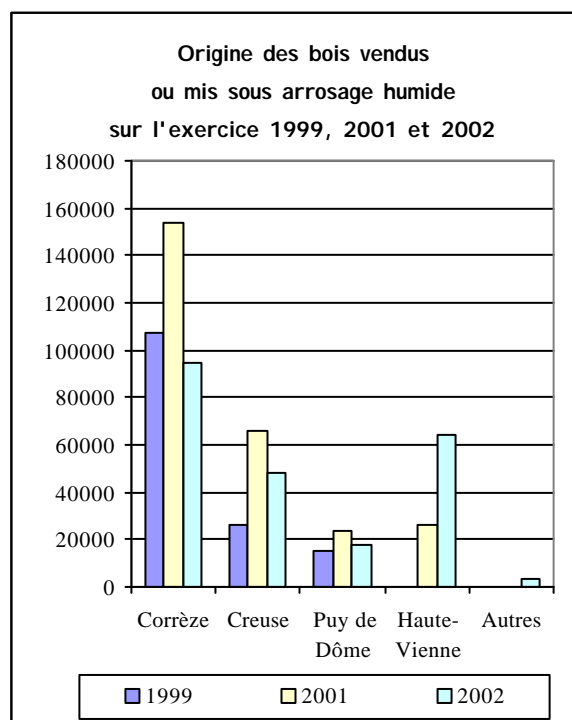
Sur l'exercice, la répartition des bois vendus est la suivante :

	2001	2002	Evolution
Trituration	55 124	55 666	/
Grume feuillue	6 204	7 973	+ 28 %
Grume et billon résineux	193 508	145 777	- 25 %
<b>Total vendu</b>	<b>254 836</b>	<b>209 416</b>	<b>- 18 %</b>



#### • Origine géographique des bois : le développement de la Haute-Vienne

La Haute-Vienne étant très en retard sur la récolte des chablis, il était normal que la CFL qui disposait de marchés réponde à la demande des propriétaires de ce département. Cela s'est fait en sous-traitance de la CAFSA pour ses propres propriétaires, ou en direct pour les propriétaires qui n'étaient pas déjà adhérent d'une coopérative forestière.

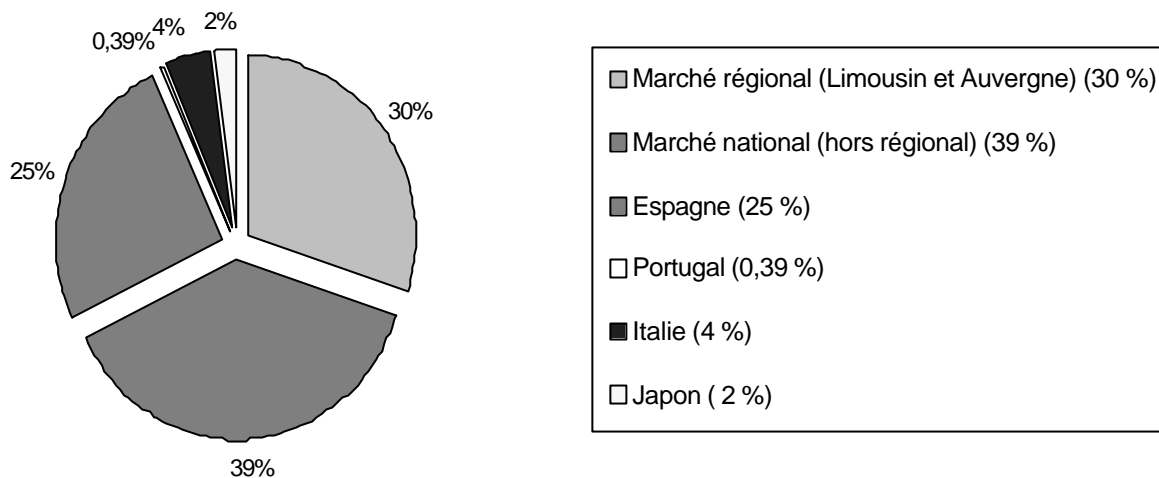


### CHIFFRES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE LA COOPÉRATIVE

	1998	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires en milliers d'Euros	5 025	5 871	9 569	11 456	9 274
Résultat d'exploitation en %	1,9 %	2,8 %	1,6 %	1,6 %	2,1 %
Bois mis sous eau en m³	0	0	5 567	15 514	18 569
Ventes de bois en m³	133 940	148 984	194 425	254 836	209 416
Reboisement en ha	186	147	80	183	304

- Destination des bois vendus en 2002 : une obligation de trouver un débouché extérieur à la région pour 70 % des bois

### Destination des bois vendus par C.F.L. sur l'exercice 2002

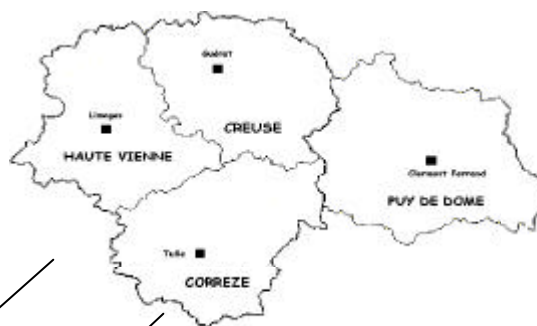


- Le premier marché à l'export est l'Espagne

2002

Nombre de clients : 21

Par route :  
15 245 m<sup>3</sup>



Par SNCF :  
37 500 m<sup>3</sup>

(Gares de Hendaye, Bayonne,  
Laluque, Marignac Saint Bât)

Total 2002 : 52 745 m<sup>3</sup>

La Coopérative dispose d'un commercial salarié (Mikel ANTON AKIZU) implanté en Espagne.

lionel.say@coforlim.com

### LE PERSONNEL

#### ⇒ Naissance :

Nous souhaitons la bienvenue à **Paul**, 6<sup>me</sup> enfant de Etienne ROGER, né le 10 janvier 2003.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

#### ⇒ Embauches :

- **Catherin de Rivoire**, ingénieur sylvicole en remplacement de Grégoire GONTHIER.

- **Simon BERTHON**, agent d'exploitation Haute-Vienne en remplacement de Guillaume DUBOIS.
- **Pierre LIMOZIN**, agent d'exploitation sur la région Ussel.
- **Christine HIDALGO**, secrétaire du service gestion sylviculture le lundi, mardi et jeudi.

## OÙ EN EST LA DÉMARCHE QUALITÉ DE CFL ?

### 1°. Réduction des impacts de notre activité sur l'environnement (ISO 14000)

Après avoir bénéficié d'un audit à blanc, nous attendons l'audit de certification pour le mois de mars.

La révélation de nos points faibles en la matière nous permet déjà d'entamer un processus d'amélioration.

### 2°. Renforcement de notre relation de travail et de formation avec les adhérents signataires d'un contrat « Forêt Confiance » (V01-005)

L'audit de suivi annuel se déroulera en mars. A ce jour, 27 propriétés sont engagées. Notre objectif de développement progressif passe par un seuil de 32 pour 2003.

### 3°. Maîtrise de nos procédures et moyens pour satisfaire les besoins des adhérents et de nos clients bois (ISO 9000)

Pour garder notre certification nous devons nous conformer à une nouvelle version de la norme.

Le pilotage du système qualité devrait être séquencé par processus et suivi à l'aide d'indicateurs spécifiques de façon à identifier rapidement les écarts et à rectifier les erreurs.

### 4°. Comment la démarche qualité est-elle conduite ?

#### a) Par une phase de suivi :

- en récoltant le fruit de vos remarques remontées par le biais des fiches de liaison (voir article fiches de liaison)
- en enregistrant les réclamations des adhérents et des clients bois
- en relevant les non-conformités lors de l'exécution des « chantiers ».

#### b) Par une phase d'analyse :

Elle s'exprime par des tableaux ou des courbes permettant de

suivre l'évolution de notre performance dans tous les domaines.

#### c) Par une phase de réflexion :

Celle-ci est menée par un comité de pilotage de 10 personnes (administrateurs, adhérents ou membres du personnel).

Ce comité :

- apprécie la performance par rapport aux objectifs,
- corrige les erreurs et modifie certaines orientations, pratiques, etc...
- fixe de nouveaux objectifs, par exemple pour 2003 :
  - Amélioration de la communication
  - Augmentation des surfaces sous documents de gestion (+ 4,4 %)
  - Augmentation du nombre de contrat Forêt Confiance (+ 5)
  - Réduction des rebuts clients : passage de 1,5 % du CA à 1,2 %
  - Réduction des regarnis : passage sous la barre des 10 %

#### d) Par une phase d'amélioration :

Les décisions prises par le comité de pilotage (2 fois par an) sont mises en application et font l'objet d'un suivi plus spécifique.

### 5°. Quels sont les résultats de la démarche qualité ?

Ils s'apprécient au travers de tableaux synthétiques remis à chaque technicien dans lesquels sont défini les objectifs de la CFL. Les objectifs généraux de CFL sont eux-mêmes partagés entre chaque technicien lors d'un entretien individuel annuel avec la direction. Ainsi, chacun concourt, pour sa part, à l'amélioration globale de la performance de la Coopérative.

bernard.palluet@coforlim.com

## FICHES DE LIAISON

L'analyse des fiches de liaisons 2002 (effectuée sur 190 fiches en retour de plus de 1 000 chantiers) fait apparaître une augmentation des insatisfaits (32 % des fiches contre 24 % en 2001). Ce mécontentement est dû à un manque de communication.

C'est pourquoi, il a été décidé au Comité de Pilotage de demander au personnel de la Coopérative de vous prévenir du commencement des travaux sur votre propriété et de vous transmettre pour les achats à l'unité de produit les quantités réceptionnées sur votre chantier.

chantal.prevosto@coforlim.com

### NOUVELLE DE PEFC

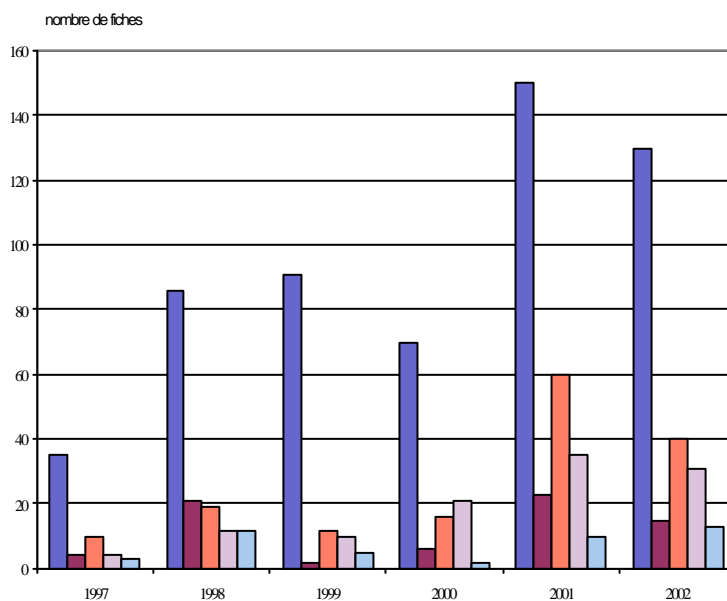
Aujourd'hui, 64 adhérents de la Coopérative ont adhéré à PEFC pour une surface totale de 3 100 ha soit une moyenne de 48 ha (la plus petite surface est de 0,6 ha, la plus grande de 230 ha).

Au 17 janvier 2003, cela représentait 60 % des surfaces certifiées du Limousin.

En outre, il est intéressant de noter que pour l'Auvergne (région non encore certifiée), les adhésions ne s'effectuent que par les coopératives : CFC, SYLVAUBOIS, GPF 43 et CFL.

La surface y est actuellement d'environ 10 000 ha pour 180 propriétaires soit une moyenne voisine de 50 ha.

### Analyse des fiches de liaison



- Satisfait
- délai trop long
- Carence information et contact technicien
- Travail non conforme (contrat, attente)
- Non respect du milieu (voisinage, chemin)

# COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN

ANCIENNEMENT CUMACOFOR - LIMOUSIN

ZONE ARTISANALE DU THEIL  
BP 85  
19203 USSEL CEDEX

TÉLÉPHONE 05 55 46 35 00  
TÉLÉCOPIE 05 55 46 35 01

Ussel, le 28 février 2003

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2003 n'ayant pu se tenir faute de quorum, les sociétaires de la Coopérative Forestière du Limousin sont invités le **samedi 15 mars 2003, à 10 h**, à la **salle de la Mairie (niveau 4) d'Eymoutiers (87)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes,
- constatation de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice,
- approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- approbation et affectation du résultat de l'exercice,
- quitus aux administrateurs,
- autorisation à donner à l'effet de contracter des emprunts,
- proposition de ratification de la nomination d'Elisabeth BRODIN comme administrateur en remplacement de Gérard L'EBRALY,
- renouvellement du mandat d'administrateur de Patrick d'USSEL et Jean-Paul REBEIX,
- fixation de la rémunération du Commissaire aux comptes,
- pouvoir à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les sociétaires ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant cette assemblée, de prendre connaissance, au siège social, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que du bilan et du compte de résultat.

Dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, complété et signé, un pouvoir afin que vous puissiez être représenté.

« Le sociétaire empêché peut donner mandat de le représenter à l'assemblée. Le mandataire doit être un sociétaire, le conjoint du mandant ou un de ses ascendants majeur ou allié au même degré. Les mandataires non sociétaires ne peuvent représenter que leur conjoint, ascendant ou allié. Le sociétaire mandaté par d'autres sociétaires ne peut disposer que de cinq voix, la sienne comprise ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher associé coopérateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Elie de COSNAC

P.S.<sub>1</sub> : Un déjeuner vous est offert à l'issue de l'Assemblée Générale.

P.S.<sub>2</sub> : Nous vous prions de nous retourner pour le 11 mars 2003, le bulletin réponse ou le pouvoir afin que nous puissions bien organiser cette matinée et le repas qui suivra.

✂-----

**BULLETIN REPONSE**  
*Assemblée Générale*  
*Coopérative Forestière du Limousin*

Nom : .....

Prénom : .....

Assistera à l'Assemblée Générale :

à 10 h

OUI

NON

au repas à 12 h

OUI

NON

# POUVOIR

Le soussigné .....

agissant en qualité de sociétaire de la Coopérative Forestière du Limousin, agrément N 1620, dont le siège social est Zone Artisanale du Theil - B.P. 85 - 19203 USSEL cedex,  
constitue pour son mandataire :

M. ....

demeurant à .....

pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite société, convoquée pour le :

**Samedi 15 mars 2003 à 10 h à la salle de la Mairie d'Eymoutiers (87).**

et, en conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et en général faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir ».

A retourner à : **COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN**  
**B.P. 85**  
**19203 USSEL CEDEX      AVANT LE 11 MARS 2003**